

**CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE**

**COMITÉ D'HYGIENE ET DE SECURITE**

**SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013**

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

### **Représentants de la collectivité :**

#### **Titulaires :**

Mme Michèle SABBAN	Vice-présidente chargée du Personnel de l'Administration générale et des Marchés publics
M. Jean-Michel THORNARY	Directeur général des services
M. Michel PRUD'HOMME	Directeur général adjoint des services chargé de l'Unité « Personnel et ressources humaines »
M. Daniel DAEHN	Directeur général adjoint des services chargé de l'Unité « Patrimoine et moyens généraux »
Mme Ariane AZEMA	Directrice générale adjointe des services chargée de l'Unité « Lycées »

#### **Suppléants :**

M. Claude AMP	Directeur technique, logistique et achats de l'Unité « patrimoine et moyens généraux »
Mme Gaëlle CORNEN	Directrice déléguée au personnel et ressources humaines à l'unité « personnel et ressources humaines »
Mme Caroline GODINOT	Sous-directrice chargée de la sous-direction « gestion des ressources humaines des lycées » à l'unité « personnel et ressources humaines »

### **Représentants des organisations syndicales :**

#### **Syndicat des personnels Force Ouvrière de la Région d'Île-de-France**

##### **Titulaires :**

M. Patrice CAUNET  
M. Guy LOUIS-JEAN

##### **Suppléants :**

M. Jean-Claude LAENS  
M. Iréné BONIFACE  
Mme Michèle FUMA

#### **Syndicat des personnels du Conseil régional d'Île-de-France – Confédération générale du travail (SPERCRIF – CGT)**

##### **Titulaires :**



M. Alex VIOLIER

Représentant de la Société EITMM

**Expert désigné par un membre indépendant :**

M. Vincent CALLIES

**Expert désigné par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

M. Marc CASANES

**Secrétariat :**

M. Amadou FALL

Sous-directeur chargé du dialogue social

## Ordre du jour

**Point unique** : Les suites données à l'article du journal Le Monde du 23 août 2013 intitulé : « Amiante : la tour Montparnasse menacée d'évacuation ».

*La séance est ouverte par Madame la Présidente à 15 h 08*

**Mme la Présidente** – Mesdames, Messieurs, bonjour. Nous allons tenir notre Comité d'hygiène et de sécurité (CHS). Le quorum n'est pas requis, puisque nous avons déjà eu une première réunion, le 23 août dernier, au début de laquelle il ne fut pas atteint – mais il est vrai que nous l'avons tenue au lendemain d'une annonce journalistique alarmante. Je vous remercie d'être présents aujourd'hui. Nous avons, pour ce CHS, demandé aux représentants des gestionnaires et des propriétaires de la tour Montparnasse d'être à nos côtés. Je vais leur demander, pour pouvoir ouvrir notre CHS, de nous attendre quelques minutes à l'extérieur afin que je puisse m'adresser aux membres du comité avant d'ouvrir les travaux de notre ordre du jour.

*Sortie de MM. BONNECARRERE et VIOLIER à 15 h 09.*

Comme vous le savez, nous avons été à nouveau mis en alerte à propos de la tour Montparnasse. Ce comité de d'hygiène et de sécurité est très important pour nous tous, il est surtout très important pour les 250 agents qui travaillent dans la tour Montparnasse et pour lesquels – même si nos secteurs, nos étages, ne sont pas touchés par les mesures qui ont été annoncées – je souhaitais, avec le Président et à sa demande, indiquer déjà quelques préconisations voire quelques décisions. Nous les prendrons ensemble. La première, j'ai demandé à Mme MAZALTOV de siéger à mes côtés comme experte, puisque nous avons au sein de notre administration les compétences requises en la matière et qu'elle suit les problèmes d'amiante pour la collectivité. Si vous voulez bien venir vous mettre à mes côtés, car nous ferons l'audition des deux invités. Par ailleurs, le Président m'a demandé de réfléchir d'ores et déjà à un retrait total de la tour – même si, encore une fois, je suis très prudente et je le redis, nous ne sommes pas concernés sur nos étages là où nous avons nos agents mais je pense qu'il est important pour la sérénité de nos travaux à venir et surtout pour cette direction qui travaille dans la tour de penser à se retirer. J'ai donc demandé aux services de Daniel DAEHN de réfléchir et de nous faire des propositions assez vite. Par ailleurs, il y aura des mesures qui seront prises mais, si vous le permettez, nous allons auditionner nos experts et puis nous passerons aux avis que le CHS exprimera en fin de séance pour pouvoir en informer l'ensemble de la collectivité.

Jean-Michel THORNARY, vous souhaitez dire quelque chose avant d'ouvrir l'audition ? On attend qu'ils arrivent. Par contre, ils sont vraiment très au fond, ne pourrait-on pas, comme pour la commission d'appel d'offres, mettre deux chaises là ? Non, ce n'est pas possible ?

Est-ce les organisations syndicales souhaitent prendre la parole avant l'audition, ou après ? Monsieur, allez-y. Je vous demande de ne pas être trop long. Vous aurez largement le temps après de prendre la parole, de vous exprimer. Je crois que ce qui est le plus important c'est déjà de poser des questions aux deux experts.

**M. FEUILLE** – Bonjour, Madame la présidente. Je souhaiterais m'exprimer au titre de l'intersyndicale CGT-CFDT-Syndicat des personnels (SYNPER) sur deux points : premièrement, sur une pétition que nous avons fait circuler au sein des agents du site Montparnasse suite à l'assemblée générale des personnels du 26 août 2013, dont l'objectif est la demande d'évacuation de la tour. Cette pétition a eu un franc succès puisque l'on compte près de 70 % des agents qui l'ont signée. Je vous la remettrai aujourd'hui dans l'état des signatures. Pour aller dans le sens de cette pétition, nous avons fait un communiqué intersyndical pour demander cinq points. Le premier point c'est le déménagement de la tour dans les délais les plus brefs, le deuxième point c'est la remise en place du système de pompe qu'on connaissait avant – ces pompes n'ont pas été retirées puisqu'elles sont toujours là tous les deux mois, mais nous demandons la réactivation du système hebdomadaire. Le troisième point porte sur les agents qui ont travaillé sur le site, et plus exactement de pouvoir identifier le temps de présence de ces agents sur le site puisque l'on

sait depuis très longtemps que c'est un site amianté et que nous pensons préférable que cette information figure dans le dossier de chaque agent pour qu'au-delà de sa carrière à la Région Île-de-France il puisse y avoir un suivi du dossier de cet agent – ce document servira dans le cadre du suivi médical de l'agent quelle que soit la collectivité dans laquelle il travaillera. J'ai oublié le terme spécifique, je m'en excuse – ah, voilà, la « fiche d'exposition au risque amiante ». J'ai oublié un point ? Oui ? Excusez-moi, c'est l'émotion. Le dernier point c'est la réactivation du comité amiante. Vous le savez, il y a un comité amiante, émanation de ce CHS. Bien évidemment, le CHS est concerné mais il nous semble utile de réactiver le comité amiante pour assurer un suivi en temps réel de ce dossier. Voilà, je pense avoir été bref, je vous remercie, Madame la présidente.

**Mme la Présidente** – Je répondrai globalement après l'entretien. Simplement, sur la « fiche d'exposition », faites attention je ne pense pas que ce soit le terme approprié. « Fiche d'exposition », cela veut dire que les agents auraient été exposés à de l'amiante. Là, pour l'instant, sur les étages dans lesquels ils se trouvent, il n'y a pas d'exposition à l'amiante. Il y a des risques dans les étages qui ont été signalés par le Crédit agricole suite aux articles de presse. Simplement, je pense – le Dr BERIOT nous le dira – que le mot « fiche d'exposition » n'est pas le terme adapté. Bien sûr, il y a une fiche par agent. On mettra une traçabilité de leur passage à la tour Montparnasse. Je pense que c'est à peu près cela, ce que vous dites. J'aimerais ajouter un point. Je ne l'ajouterais toutefois pas en cinquième de votre liste. Nous avons mis dans votre dossier, à la demande du Président, les différents courriers qu'il a adressés aux gestionnaires, aux propriétaires, et je pense que – je vous invite à lire les mots manuscrits qu'a ajoutés le Président qui illustrent bien la gravité et le sérieux avec lesquels il suit ce dossier. J'attends la réponse que les deux experts devraient nous apporter pour savoir si elle se situe à ce niveau. Si vous en êtes d'accord, on les fait entrer et nous commencerons le débat. Je vous passerai la parole pour leur poser des questions, bien sûr, au moment où ce sera possible.

*Entrée de MM. BONNECARRERE et de M. VIOLIER à 15 h 16*

### **Audition de MM. BONNECARRERE et VIOLIER**

**Mme la Présidente** – Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. C'est un moment important pour notre CHS. Je vais vous demander de vous présenter l'un et l'autre. Par ailleurs, je vous indique le déroulé : vous ferez votre présentation, l'administration réagira – M. THORNARY et M. PRUD'HOMME notamment. J'ai demandé à notre experte, Mme MAZALTOV, d'intervenir également après votre exposé. Puis nous aurons quelques questions à vous poser.

**M. BONNECARRERE** – Bonjour. Je suis Pascal BONNECARRERE, je représente le propriétaire et bailleur du 19<sup>e</sup> étage. Donc je suis présent aujourd'hui, à votre invitation, en tant que représentant du bailleur et également en tant que membre du comité de projet qui analyse, enclenche et avalise l'ensemble des travaux qui sont réalisés dans l'immeuble.

**M. VIOLIER** – Bonjour. Je suis Axel VIOLIER, je suis membre du syndic de copropriété ICADE et je suis en charge de l'exploitation de l'ensemble immobilier la tour Maine-Montparnasse, notamment pour des questions techniques et toutes les prestations de services sur les locaux.

**Mme la Présidente** – Vous dites « représentant de l'ICADE ». A quel niveau êtes-vous ? Vous êtes un expert ?

**M. VIOLIER** – Je suis responsable d'opérations pour les locaux. Je vais vous faire une petite présentation, et notamment vous exposer la situation, c'est-à-dire les faits qui ont pu être relatés dans la presse, en détaillant :

- les aspects Diagnostic technique amiante (DTA) sur l'ensemble immobilier
- les incidents – en particulier les 26 et 27 juin 2013
- les actions qui ont été menées par le syndic et la copropriété lors de ces incidents
- la procédure au sein de la copropriété pour les incidents de pollution
- les mesures de surveillance qui ont été menées à la suite de ces incidents.

Je vous présenterai également le protocole de mesures d'air sur l'ensemble immobilier. On échangera quelque peu sur l'arrêté préfectoral du 13 août. Ensuite, je vous parlerai du système de climatisation de l'ensemble immobilier, et je finirai par les mesures et actions complémentaires à venir.

### Présentation du DTA

Sur l'ensemble immobilier, comme partout, conformément à la réglementation, on réalise des DTA qui sont voués à identifier la présence d'amiante et son état de conservation sur une échelle de 1 à 3. Le niveau 1 est un niveau où l'on considère que l'état du matériau ne nécessite pas d'obligation de désamiantage mais est à maintenir sous surveillance. Le niveau 2, à l'examen, peut confirmer l'état du matériau et le risque qu'il représente. L'organisme agréé qui réalise le DTA réalise alors une mesure d'air pour confirmer l'état du matériau et à ce moment-là le reclasser en niveau 1 ou en niveau 3. Le niveau 3 : l'état de conservation du matériau amianté présente un risque, il y a donc obligation de le traiter par désamiantage dans les trois ans. Le DTA doit être mis à jour tous les trois ans.

Sur la copropriété, les niveaux 2 sont inexistantes puisque, compte tenu de l'ampleur du site, entre le démarrage du diagnostic et la remise du rapport nous avons eu le temps de réaliser l'ensemble des mesures d'air, donc de classer définitivement les matériaux amiantés identifiés en niveau 1 ou en niveau 3.

Aujourd'hui, les copropriétaires de la tour vont au-delà des exigences réglementaires en matière de désamiantage, en traitant notamment les niveaux 1. Ici, vous avez une vue un peu synthétique de la tour Montparnasse, avec les lieux présentant encore de l'amiante, les lieux désamiantés, et les niveaux 3 persistants. En gris, sur cette partie-là, ce sont les travaux menés actuellement sur les escaliers de secours. Restent quelques niveaux 3 qui sont situés en bas, dans des réserves dans les sous-sols. L'une d'entre elles a été récemment désamiantée. Aujourd'hui, sur ce plan, elle constitue toujours un niveau 3. On est en attente des Procès-verbaux (PV) de travaux et dossiers d'ouvrages exécutés, pour confirmer le désamiantage de ces locaux.

### Les incidents des 26 et 27 juin 2013

Vous avez pu voir et lire dans la presse des incidents qui se sont produits les 26 et 27 juin 2013. Dans le cadre des travaux sur les escaliers de secours de l'étage 32 au 45<sup>e</sup>, des mesures d'air environnant ce chantier ont démontré un dépassement de seuil réglementaire supérieur aux cinq fibres par litre notifiées dans la réglementation – et inférieur à 18,25 fibres par litre –, sur trois étages – les 33, 35 et 37<sup>es</sup>. Les analyses posées sur la même période du 24 au 25 juin sur les étages 32 et 39 étaient conformes.

Conformément à la procédure en vigueur au sein du syndic, on a organisé une réunion avec l'entreprise chargée de la maîtrise d'œuvre des travaux de désamiantage, pour identifier et comprendre la source de cette pollution. A la suite de cette réunion, le syndic a ordonné :



- la dépollution des locaux – circulation, paliers, ascenseurs, sanitaires – des trois niveaux concernés, dans la nuit qui a suivi les retours d'analyse ;
- la réalisation d'un test fumée, afin de vérifier et de garantir l'étanchéité du chantier, laquelle s'est révélée conforme ;
- la mise en place de mesures d'air aux emplacements mêmes où avaient été détectées les pollutions, suite à la dépollution, pour confirmer l'efficacité de cette dernière ;
- et l'arrêt du chantier de l'escalier de secours, jusqu'à compréhension parfaite du problème rencontré.

Le copropriétaire concerné – un seul copropriétaire pour ces trois niveaux – a été informé le jour-même. Compte tenu de l'heure tardive et à la demande de ce dernier, les occupants des étages concernés par les dépassements ont été alertés le jeudi matin, ainsi que l'Inspection du travail et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), conformément à la procédure habituelle.

Jeudi 27, nous avons reçu deux nouvelles analyses sur les étages 44 et 46 présentant un seuil supérieur à la réglementation – inférieur à 18,75 fibres par litre. Les analyses posées à cette même période sur deux autres niveaux – le 41 et 48 – étaient quant à elles conformes. Une nouvelle réunion a été organisée avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise – toujours pour échanger sur l'origine de cette pollution –, et le syndic a ordonné :

- la réalisation de la dépollution des locaux concernés ;
- la mise en fonctionnement des centrales d'air en « tout air neuf » durant le week-end pour renouveler l'air ;
- et la mise en place de mesures d'air aux mêmes emplacements, pour confirmer l'efficacité de la dépollution.

Le test fumée, dont on avait obtenu les résultats le matin même, n'a pas été renouvelé puisque son résultat était conforme. Les copropriétaires et les occupants des étages concernés par les dépassements ont été prévenus, ainsi que les autorités compétentes, l'Inspection du travail et la CRAMIF.

### Actions menées

Il s'agit du tableau récapitulatif des actions menées lors des incidents de pollution. Dans la première colonne se situent la date de la pollution et la date des prélèvements, dans la seconde colonne les étages concernés. En rose, ce sont les étages où nous avons détecté les pollutions. On y répertorie les copropriétaires et occupants concernés, les informations qui leur ont été dispensées et communiquées, et les mesures prises par les occupants et copropriétaires ainsi que par le syndic. On retrouve dans cette partie-là les explications que je vous ai données préalablement, la vérification du confinement des travaux par le test fumée ainsi que les mesures de dépollution et les nouvelles analyses d'air qui ont pu être réalisées, et le résultat de ces nouvelles analyses conformes, ainsi qu'une trace de l'information réalisée auprès de la CRAMIF, l'Inspection du travail, ainsi que tous les prestataires qui pourraient être concernés.

Les actions de dépollution et de communication sont conformes à la procédure qui est en vigueur au sein de la copropriété. Cette procédure, je vais vous la montrer. C'est la procédure en vigueur au sein de la copropriété en cas de dépassement de seuil lors des analyses qui sont réalisées en fonction des seuils d'alerte qui étaient les nôtres – quatre

fibres par litre jusqu'au 28 novembre 2012. On retrace ici tout le *process* que l'on se doit de respecter – d'information, de vérification – et les mesures à mettre en œuvre pour assurer la dépollution des locaux. La dépollution consiste à aspirer la zone concernée, où l'on a identifié les dépassements de seuil, avec des aspirateurs équipés de filtres absolus, et passer des lingettes sur l'ensemble des surfaces planes pour pouvoir désinfecter entièrement les locaux et réaliser de nouvelles mesures d'air pour vérifier l'efficacité de cette dépollution.

#### Mesures de surveillance post-pollution

Depuis ces incidents de fin juin 2013, sur ces mêmes étages et étages environnants, près de 300 mesures ont été réalisées par la copropriété. Tous ces résultats sont conformes jusqu'à aujourd'hui.

**Mme la Présidente** – Excusez-moi, sur les résultats que vous donnez conformes, disposez-vous de la certification de quelqu'un ?

**M. VIOLIER** – Oui, ce sont les résultats du laboratoire, certifiés par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Ici, nous avons tracé semaine par semaine l'ensemble des mesures. Ce qui apparaît ici en jaune correspond à l'ensemble des mesures qui ont été réalisées et sont conformes au seuil réglementaire, et en rouge ce sont les seuils de pollution que l'on a traités et suivis. Nous avons réalisé chaque semaine des mesures complémentaires sur l'ensemble de ces étages, jusqu'aux derniers résultats enregistrés qui correspondent à ceux que nous avons reçus en début de semaine dernière.

Pour votre information, l'un des copropriétaires occupants a réalisé des mesures complémentaires le week-end dernier sur trois étages – les 9, 10 et 33<sup>es</sup> –, au nombre de 16, qui se sont toutes révélées également conformes à la réglementation.

Au sein de l'ensemble immobilier, nous réalisons, conformément à l'arrêté de prorogation de 2009, et jusqu'au 28 novembre 2012, un plan de mesures d'air, soit :

- quatre mesures d'air par étage tous les six mois dans les étages sans amiante ;
- dans les étages dont le noyau est amianté hors niveau 3, deux et quatre mesures tous les six mois en fonction de la nature des locaux ;
- dans les sous-sols quatre mesures par étage une fois par semaine, du -2 au -6 ;
- pour les travaux, un fonctionnement légèrement différent – une analyse par semaine et, en fonction de la taille du chantier, déterminée avec la maîtrise d'œuvre de manière à encadrer l'intégralité de ce chantier avec l'étage supérieur, l'étage inférieur et les étages concernés.

Certains occupants réalisent quant à eux d'autres mesures complémentaires, dont les résultats nous sont transmis, analysés et pour lesquels nous mettons en œuvre des mesures de dépollution en cas de dépassement de seuil.

Depuis le 28 novembre 2012 – fin du dernier arrêté de prorogation –, après échange avec la préfecture et la CRAMIF, nous avons mis en place un nouveau protocole de mesures, certes plus allégé, toujours avec quatre mesures par étage par an, quatre mesures et deux mesures sur les étages amiantés en fonction de la nature des locaux, et dans les étages techniques une mesure tous les deux mois. Pour les sous-sols et zones de travaux il n'y a pas eu de changement. Ce protocole, conformément à l'article 5-1 de l'arrêté du 13 août 2013, sera revu et est en cours de discussion avec les autorités et l'expert. Dans l'attente, le protocole actuel est maintenu.

Pour parfaire votre information, les mesures d'air sont réalisées comme suit : une pompe est disposée pendant 24 heures – ces 24 heures doivent correspondre à la nature d'utilisation des locaux (pour des locaux de bureau, la mesure est réalisée entre deux fois douze heures et trois fois huit heures) – puis la pompe est retirée par le laboratoire qui en extrait le filtre qui représente 30mm de diamètre – à peu près la taille d'un disque démaquillant –, ensuite la moitié de ce filtre est découpée, chauffée, puis mélangée à de l'eau distillée et diluée dans une grille d'analyse pour pouvoir compter le nombre de fibres et établir le résultat, lequel nous est communiqué par la suite.

### Présentation de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013

Un nouvel arrêté préfectoral a été publié le 13 août 2013, avec pour objectif de supprimer le risque d'exposition passive aux poussières d'amiante sur le site. Il a été publié suite à un rapport de l'Inspection du travail, et pris sur proposition de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) et de la CRAMIF. Il concerne tout l'ensemble immobilier de la tour Maine-Montparnasse. Pour l'instant nous n'avons pas de terme à sa prise d'effet.

Aujourd'hui, la lecture de cet arrêté présente quelques incohérences techniques et nécessite des précisions pour son application. Ces précisions ont été demandées aux services de la préfecture et un rendez-vous est en cours d'organisation afin que nous puissions mettre en œuvre les obligations de ce nouvel arrêté.

**M. BONNECARRERE** – Juste un mot concernant cet arrêté. Il est prévu que, aux frais des copropriétaires, soit diligentée une expertise. Dès que nous avons eu connaissance de cette exigence de l'arrêté préfectoral, nous avons proposé aux services de la préfecture la candidature d'un expert qui est M. SERRES, expert qui a été agréé oralement par la préfecture. Nous l'avons identifié parce que c'est un expert qui est déjà intervenu sur l'ensemble immobilier de la tour Maine-Montparnasse et qui connaît bien le contexte. Compte tenu du délai relativement court qui a été suggéré pour rendre les résultats de l'expertise – à savoir quatre mois –, délai qui est vraisemblablement – d'ailleurs l'expert le dira à la préfecture – un peu court, nous avons fait le choix de proposer cet expert qui a été agréé immédiatement par tous les services. Autre chose, il a dans son éventail de compétences des compétences aérodynamiques. Même s'il n'interviendra pas comme expert chargé d'analyser l'aspect aérodynamique de la situation, il sera en mesure de porter une appréciation sur l'expertise qui sera réalisée complémentirement à la sienne.

**Mme la Présidente** – Puis-je vous poser une ou deux questions ? Je suis choquée. Est-ce que vos responsables de l'ICADE vous ont transmis les courriers du Président, pour que vous puissiez comprendre l'ordre du jour du CHS ? Vous n'y êtes pour rien, Monsieur, ce n'est pas vous qui êtes en cause, mais je trouve que l'ICADE et M. Alain LEGRIS lui-même prennent cette question avec beaucoup trop de désinvolture. Le Président a été ferme dans son courrier. Je pensais que cet après-midi, pendant un CHS – c'est sérieux, 250 personnes dans cette tour, et d'autres, qui sont inquiètes, sur le plan psychologique nous devons gérer la situation –... et vous venez nous présenter quelque chose que vous avez certainement compris mais que pour ma part je n'ai pas compris. Vous avez face à vous des organisations syndicales, une administration, une élue qui essaie de trouver des réponses aux interpellations qui lui sont faites quotidiennement. Je n'ai rien compris à ce que vous nous avez exposé. Je comprends, vous étiez dans votre démarche d'explication et c'est tout à fait normal. Simplement, je ne peux apporter aucune réponse aujourd'hui aux organisations syndicales. Vous nous avez présenté un tableau en nous disant qu'il n'y avait pas de risques, que tout était conforme. C'est certifié par qui ? Je vous ai posé la question. Je pense qu'il serait bon, et Mme MAZALTOV vous le demandera tout à l'heure, de nous faire passer les relevés pour que l'on puisse vérifier car c'est important pour nous. Excusez-moi, je pense

que l'ICADE devrait être beaucoup plus attentif à la Région Île-de-France, car si nous décidons de quitter la tour Montparnasse nous ne serons pas les seuls. Or je pense que pour vous cela ne serait pas une très bonne affaire. Passez-leur le message. Je pense qu'ils auraient pu faire l'effort, même pendant dix minutes, de respecter ce que nous sommes, cette commission, pour pouvoir apporter des réponses aux questions que les organisations syndicales vont poser, et moi-même, et l'experte. Excusez-moi de ce décalage, mais c'en est même gênant pour moi.

Le Président a posé une question : quelles sont les mesures que vous allez prendre pour l'avenir ? C'est la phrase exacte – c'est pour cela que je suis très étonnée qu'il ne vous ait pas passé les doubles (d'ailleurs ce serait bien que l'on ait un exemplaire des courriers qui vous ont été adressés) – : « *je souhaiterais connaître les nouvelles dispositions que vous comptez prendre, très concrètement, pour assurer une prévention efficace et notamment celle relative à la fréquence et à la localisation envisagées des mesures d'empoussièremment du site* ». C'est une question, et pour l'instant, vous m'en excuserez, Monsieur, mais je n'ai pas trouvé la réponse dans tout ce que vous nous avez dit. Vous avez dit beaucoup de choses, mais je suis au regret de vous dire que je n'ai pas compris.

**M. VIOLIER** – J'allais venir à cette partie.

#### Mesures et actions complémentaires

Aujourd'hui ce nouvel arrêté, très récent – signé le 13 août 2013, et qui n'a été accessible sur le site de la préfecture qu'à partir du 23 août – présente quelques incohérences techniques. C'est ce que j'essayais d'expliquer tout à l'heure. Il parle notamment d'un système aéraulique unique et commun à l'ensemble immobilier – ce qui n'est pas le cas d'un point de vue technique – et demande un certain nombre de mesures à mettre en œuvre, sans toutefois expliquer comment les mettre en œuvre et sous quelle forme. Aujourd'hui, nous avons besoin, pour pouvoir mettre en œuvre cet arrêté, de précisions. Ces précisions ont été demandées à la préfecture par courrier.

**M. BONNECARRERE** – Pour répondre à votre interrogation, nous avons pris un certain nombre de mesures immédiates, et la plus marquante est l'interruption immédiate du chantier qui était à la cause de cette pollution du mois de juin.

**Mme la Présidente** – Vous avez prévenu tous les locataires ? Nous n'avons jamais été prévenus. Nous avons été prévenus par la presse. C'est bien ! Enfin, je vous le dis. C'est important, tout de même, qu'il y ait cette relation entre nous. Personne ne peut croire un instant qu'il n'y ait pas de relation entre le syndic, les propriétaires, et les locataires. Personne ! Il a fallu que le Président l'écrive pour qu'on le croie. Vous rendez-vous compte qu'un incident survenu le 28 juin... On apprend que vous vous êtes réunis le 23 août sur le site internet de la préfecture. C'est vrai qu'on aurait pu aller directement sur Internet ? Je crois que là, il y a un vrai problème. Excusez-moi de vous avoir interrompu, Monsieur, allez-y, finissez.

**M. BONNECARRERE** – Je vous en prie. Nous avons interrompu les chantiers qui étaient à l'origine de cette pollution. D'autre part, M. VIOLIER allait y venir, les mesures et les procédures qui nous sont imposées pour réaliser des travaux dans l'ensemble immobilier quand nous sommes dans un périmètre où il y a de l'amiante nous sont imposées dans le cadre de l'arrêté préfectoral. Nous avons eu un arrêté préfectoral qui a été prorogé et nous avons eu, au courant du mois d'août, un nouvel arrêté préfectoral qui définit le cadre de la façon dont nous devons travailler à l'intérieur de la tour – qui nous devons prévenir, auprès de qui nous devons demander les autorisations pour faire les travaux, quelles sont les procédures à mettre en place avant d'organiser le moindre travail de désamiantage ou la moindre intervention dans une zone amiantée. Nous nous conformons rigoureusement à ce

qui nous est imposé réglementairement par les différentes instances qui sont en charge d'éclairer les services de la préfecture dans l'élaboration des arrêtés préfectoraux nous concernant.

**Mme la Présidente** – Je vais vous proposer...

**M. BONNECARRERE** – Je vous réponds sur la communication. Je vous donne acte qu'elle a été défailante. Je vous demanderai de prendre en part, quand même, que les copropriétaires et les occupants qui étaient concernés par une pollution ont été prévenus, c'est-à-dire que si la Région n'a pas été informée immédiatement, c'est parce qu'elle occupait des étages qui n'étaient pas concernés par cette pollution. Je ne dis pas que c'est la meilleure façon de faire, je ne dis pas que l'on va continuer à faire comme ça, on a déjà évoqué ce sujet, on y réfléchit, mais en tout état de cause, les obligations qui nous étaient faites par l'arrêté préfectoral précédent en termes de communication auprès des occupants de la tour concernés par un incident ont été respectées.

Et enfin dernier élément – je sais bien que cela est tout à fait insatisfaisant, mais j'accepte de le prendre puisque je trouve aussi que le système d'information n'a pas été satisfaisant –, c'est que tout cela s'est passé pendant les vacances et qu'à chaque fois il manquait toujours un rouage quelque part qui fait que tout n'était pas forcément bien huilé et que l'on n'a pas complètement anticipé les inquiétudes qui pouvaient se générer suite à cet incident.

**Mme la Présidente** – Merci, Monsieur. Simplement, je vais vous dire : c'est la deuxième fois qu'il y a un incident que nous apprenons par la presse – un dimanche matin, ce n'était pas pendant les vacances, ce coup-ci. 28 juin jusqu'au mois d'août, ça fait beaucoup ! Vous n'y êtes pour rien, tous les deux. Je regrette que les responsables qui ont reçu un courrier ne nous aient pas fait l'honneur d'être présents eux-mêmes à cette réunion.

**M. BONNECARRERE** – Madame, j'ai reçu ce courrier. Il m'était adressé, et je suis présent.

**Mme la Présidente** – Vous, vous êtes présent Monsieur. C'est pour cela que je ne vous ai rien dit. Simplement, il y a peut-être des questions qui vont être posées mais je vous le dis d'ores et déjà : je vais demander au président de la Région de convoquer une réunion spécialement sur la tour Montparnasse, avec le préfet ou ses représentants et avec ICADE et les propriétaires. Parce que ce n'est pas possible. Je ne veux pas avoir un autre article de presse entre Noël et le jour de l'An. Cela n'est pas possible. Je vous le dis, comme cela vous êtes prévenu. Ce n'est pas un exercice facile que vous faites cet après-midi. Je n'aurais pas voulu le faire à votre place mais je trouve qu'il est important de le prendre sérieusement – et c'est vraiment un message que je passe et que vous pouvez, en tant que représentant d'ICADE, transmettre à votre hiérarchie... Il est urgent de prendre au sérieux ce qui se passe dans ce secteur.

Je vais donner la parole à Mme MAZALTOV et après aux organisations syndicales qui souhaitent intervenir. Puis, après, nous vous libérerons.

**Mme MAZALTOV** – Vous nous avez présenté des tableaux avec un certain nombre de pompes que vous mettez en place. Lorsque l'on fait des mesures d'air pour rechercher l'amiante, on met en place ce que l'on appelle des stratégies d'échantillonnage avec différents volets, que ce soit des stratégies d'échantillonnage de fuites, libératoires, environnement dans les lieux de travail, etc. Or, là, vous nous avez simplement présenté un certain nombre de pompes – ce qui me paraît d'ailleurs très peu – et nous ne savons pas quelle est la base pour le calcul du nombre de ces pompes. Il serait très aimable de nous faire parvenir la stratégie de recherche de pollutions dans l'air et qui a fait les calculs, puisque je ne doute pas un seul instant que vous fassiez une stricte application de la norme.

J'aimerais savoir qui a fait les calculs et puis que nous puissions vérifier cela. Je vous remercie.

**M. THORNARY** – Bonjour Messieurs. Je suis le directeur général des services. Je suis très content que vous ayez abordé, en fin de présentation, la question de l'information. Je pense qu'avec cette question-là, on est quelque part au cœur de l'un des vrais problèmes que nous avons entre propriétaires, bailleurs et locataires. Peut-être qu'on ne vous a pas laissé aller jusqu'au bout de votre présentation, mais je souhaiterais ou j'aurais souhaité qu'au-delà des aspects techniques – sur lesquels vous nous passerez sans doute le PowerPoint pour qu'on puisse le regarder, car les tableaux étaient difficiles à suivre à l'écran comme vous l'imaginez –, ce qui est embêtant dans notre affaire, me semble-t-il, ce n'est pas qu'il y ait eu un pépin le 28 juin ni que, peut-être à cause des vacances et pour des tas de raisons, il n'y ait pas eu une information suffisante, mais qu'on apprenne par la presse que cet incident du 28 juin était le énième dont on apprenait l'existence par la presse. Vous nous dites à l'instant : « on applique strictement les règles de l'arrêté préfectoral précédent », parce que vous êtes conscients qu'il y a un gros problème d'information. Dites-nous tout de suite ce que vous entendez faire, sans doute pour suivre les préconisations du nouvel arrêté mais, même au-delà, parce que l'on voit que le sujet est d'une particulière sensibilité à la tour Montparnasse (lié à la fois au nombre de propriétaires, au nombre de locataires, qui sont répartis sur un nombre d'étages évidemment tout à fait significatif).

**M. BONNECARRERE** – Je voudrais aller dans le sens de votre interrogation concernant les informations qui vous ont été communiquées dans un article de presse, le premier étant une dépêche AFP qui reprenait un article du Monde. Nous non plus ne pouvions anticiper le fait que le Monde sortirait cet article et cet article-là particulièrement, exprimé de cette façon-là. Donc, il est fait état de 78 mesures qui n'étaient pas conformes depuis l'arrêté de 2009. Vous voyez ce tableau synoptique de la tour. Quand nous avons commencé à travailler sur le désamiantage des étages techniques, il y avait les trois étages techniques, en plus de celui qui était en toiture, qui étaient classés en niveau 3. Ces chantiers sont terminés aujourd'hui. Et la quasi-totalité des mesures qui ont été réalisées et constatées défaillantes, l'ont été pendant la durée de ces travaux et dans la zone de ces travaux qui étaient des zones qui étaient totalement inaccessibles aux collaborateurs qui travaillaient sur le site. Nous avons réceptionné, le 19 juin, le dernier des étages techniques, donc nous n'avons plus aujourd'hui dans les étages de la tour de l'amiante de niveau 3. Aujourd'hui, l'incident qui est apparu et qui a généré cet empoussièrement du 28 juin est une pollution qui est apparue lors d'un désamiantage des escaliers de secours. Mais c'est un désamiantage que nous ne sommes pas obligés de faire, parce que c'est de l'amiante de niveau 1 et c'est parce que l'on veut aller au-delà de ce que l'on nous demande que l'on a généré cet incident. Alors, aujourd'hui, nous avons pris une décision. Nous avons décidé de tout arrêter, parce qu'en l'état, cet amiante ne peut pas générer de pollution. Ce ne sont pas des matériaux friables. C'est du Progypsol. Il est contrôlé régulièrement et nous avons stoppé totalement les chantiers, jusqu'à ce que l'expert nous dise ce qui s'est passé et vienne nous expliquer comment cette pollution est apparue au niveau où elle est apparue. Donc, en toute logique, pour ce qui est de la compréhension de ce qui s'est passé et des mesures que nous prenons, la plus efficace que nous pouvons prendre aujourd'hui est de ne plus toucher à l'amiante. Nous ne cherchons plus à éradiquer celle qui reste et qui n'est pas dangereuse, qui n'est pas considérée ni référencée comme dangereuse, et nous attendons que l'expert nous dise ce qu'il faudra faire et s'il y a lieu de faire quelque chose.

S'agissant de la communication, cela demande un petit peu de travail de notre part. Vous savez, il y a 400 copropriétaires dans cet ensemble immobilier et, quand vous devez prendre une décision qui engage les 400 copropriétaires, cela demande un peu de travail, un peu de pédagogie, un peu de persuasion. Cela demande beaucoup de réunions. Je suis solidaire du travail qu'a fait ICADE pour la gestion de ce qui s'est passé. Je comprends que, de l'extérieur, ce soit insuffisant mais nous avons une cellule de crise qui comprend des gens

d'ICADE, des copropriétaires... Nous avons des gens qui sont revenus d'urgence de leur lieu de vacances et qui ont tout interrompu, des salariés... Ce sont tous des collaborateurs. Ce sont des gens comme vous ou comme nous. Tout le monde était sur le pont pour essayer de gérer cela au mieux. La communication n'a peut-être pas été défailante mais, en tout cas, elle a été efficace à l'égard de ceux qui étaient éventuellement en risque face à cette pollution.

**Mme la Présidente** – Ce n'est pas tant la communication après mais la communication avant qui pose problème. Systématiquement, c'est la presse qui nous donne cette information. Vous nous dites que vous avez écrit aux locataires qui étaient sensibles vis-à-vis de ce qu'il s'était passé. Je pense, Monsieur, qu'il faut informer toute la tour parce que vous ne pouvez pas vous-mêmes décider que vous n'informez que tel ou tel étage. La précaution aurait été de nous informer, d'autant plus que nous vous avons dit, lors de la première fois : « pour avoir de bonnes relations, prévenez-nous rapidement s'il y avait le moindre incident ». C'est tout ! J'ai été contactée par le communiquant de crise. J'ai préféré ne pas le prendre au téléphone, parce que je crois qu'il n'a pas compris depuis la fois dernière ce qu'était vraiment la tour Montparnasse. Je pense qu'il faudrait déjà commencer par là.

**M. THORNARY** – Je rajoute un mot et après je n'interviendrai plus. Je vous remercie de ce que vous avez dit à l'instant, du fait que les travaux ont été terminés le 19 juin sur les étages posant problème. Mais, si vous permettez, je vous pose une question : s'il n'y avait pas eu l'article du Monde et s'il n'y avait pas eu la situation dans laquelle nous sommes, à quel moment nous aurions su que vous avez terminé ces travaux sur des étages qui nous intéressent directement ou pas et sur lesquels il y avait de l'amiante de niveau 3 ? Nous ne l'aurions pas su du tout ! Nous ne l'aurions pas su du tout !

**M. BONNECARRERE** – Ce n'est pas du niveau 3.

**M. THORNARY** – Nous avons l'impression d'être dans une situation où vous venez nous apporter des éléments de sécurité, que vous ne nous auriez pas apportés, parce que les dispositifs d'information n'existaient pas, s'il n'y avait pas eu ce papier du Monde. Je suis tenté de dire « Heureusement, il y a eu ce papier du Monde du mois d'août ». Parce que ce que vous nous apportez comme informations, c'est important pour l'ensemble des agents de cette maison, de savoir qu'il n'y a plus un étage sur lequel nous sommes potentiellement en situation de risque, de savoir que vous avez arrêté les chantiers et donc qu'on ne grattera plus les endroits où il y a de l'amiante qui était stable et qui ne risquait pas de partir sauf si on grattait... Ces éléments-là sont extrêmement importants pour nous. Merci au Monde ! Je suis désolé de vous le dire comme cela mais c'est l'impression que j'ai en vous entendant nous apporter ces éléments, dont je vous remercie encore parce qu'ils sont, je pense, de nature à apaiser nos agents qui sont dans la tour.

**Mme MOREL** – Il me semble, sauf à ce que j'interprète mal ce qui est écrit dans l'arrêté du 13 août, que le dernier alinéa de la page de l'article 5-3 précise bien qu'en cas de dépassement des seuils – bien sûr, il y a tout ce qui concerne les occupants directement concernés par le dépassement – « *le syndic devra signaler l'incident sans délai au service chargé du suivi de l'application de la réglementation amiante à la préfecture, aux inspecteurs du travail, aux services de la CRAMIF, ainsi qu'à l'ensemble des occupants du bâtiment concerné* ». Sauf à ce que j'interprète mal le texte, la tour est un seul bâtiment. J'aurais donc tendance à penser que cela vaut communication à tous les occupants, et donc à nous pour ce qui nous concerne.

**Mme CORREZE-LENEE** – Bonjour. Je suis la directrice de l'une des directions qui est installée entre les 19<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> étages à la tour Montparnasse. J'ai une question par rapport à ce que vous avez dit sur les escaliers de secours. Il y a eu des travaux de désamiantage sur

les escaliers de secours, ce qui a fait d'ailleurs qu'il y en avait une partie condamnée. Aujourd'hui, le chantier est arrêté. Pouvez-vous nous donner un petit peu plus de précisions sur la situation au niveau de ces escaliers de secours ? C'était de l'amiante de niveau 1. Aujourd'hui, du fait qu'il y a eu des travaux, quelle est la situation ? Et, d'autre part, est-ce qu'ils sont toujours condamnés ? En cas de risques incendie, c'est également une question importante.

**M. BONNECARRERE** – Vous avez raison de poser cette question. Nous avons obtenu de la préfecture, quand nous avons commencé ces travaux de désamiantage, l'autorisation de faire ces travaux en condamnant les escaliers de secours deux par deux. Nous avons fait le choix, pour garantir la sécurité des occupants, de ne faire les interventions sur les escaliers que un par un. Nous n'avons pas utilisé l'intégralité de l'autorisation qu'elle nous a donnée, quitte à prendre plus de temps pour faire les travaux. Donc là, aujourd'hui, les escaliers et une partie des escaliers de secours ont été désamiantés. Ceux-là ont été rendus à leur usage. Une partie n'a pas été désamiantée. Il reste à leur usage. C'est de l'amiante de niveau 1 qui est dans ces escaliers. Ce n'est pas de l'amiante friable ni dégradée, donc il n'y a strictement aucun risque à utiliser ces escaliers. Pour l'heure, nous avons un escalier qui est encore, pour partie, condamné et, là, nous allons attendre que l'expert nous autorise soit à dépolluer la zone ou à retirer le chantier, ou en tout cas nous dise ce qu'il y aura à faire. En tout état de cause, les services de la préfecture estiment qu'aujourd'hui nous sommes en capacité d'évacuer l'immeuble.

**Mme la Présidente** – Y a-t-il des questions ?

**Mme ROUSSEAU-MOUSSET** – Sur ces escaliers d'évacuation, il y avait déjà eu un souci. Je crois que même la Région vous avait demandé de veiller à ce que le ménage soit régulièrement fait, puisqu'il y avait eu une évacuation pour cause d'incendie. Nous avons vraiment insisté sur le fait qu'il y avait de la poussière et qu'il pouvait y avoir de la poussière d'amiante. Est-ce que vous faites des tests et des prélèvements dans ces escaliers ? Vous nous dites que c'est niveau 1, mais nous voudrions des preuves. Il y a des gens qui ont pris ces escaliers et cela avait posé question. Il n'y a pas que le mois de juin. Il y avait eu au mois d'octobre des évacuations et des gens qui ont pris ces escaliers, et les agents de la Région ont le droit aussi de savoir exactement ce qu'il s'est passé et ce qu'il se passe dans ces escaliers, et s'ils ont été exposés. Sinon, j'ai mon expert aussi qui a peut-être des questions à poser.

**Mme la Présidente** – Votre expert prendra la parole après ceux qui se sont inscrits.

**M. BONNECARRERE** – Pour répondre à la question de Madame concernant le niveau de l'amiante qui est dans les escaliers de secours, c'est établi par le DTA. Cela n'émane pas d'une appréciation des services de gestion de l'immeuble. Concernant l'incident qui avait eu lieu au 38<sup>e</sup> étage je crois, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Je n'ai pas moi le détail de tout cela. Je suis copropriétaire du 19<sup>e</sup> étage. Je connais bien cette partie-là. Je connais l'incident qui a eu lieu. Je sais qu'il y a eu une mesure qui était non-conforme lors du déménagement de l'un de vos étages supérieurs et lors de l'utilisation par les collaborateurs de la Région de cet escalier de secours pour déménager des archives. Voilà ce que je sais.

Pour le reste, nous n'avons pas aujourd'hui l'explication fiable à vous donner. L'expert va nous la donner. C'est de son ressort. Nous ne pouvons pas nous substituer à son analyse.

**M. MARE** – Cela fait une belle introduction à mon propos, parce que nous attendons aussi toujours la raison pour laquelle un pic de pollution a été analysé au mois d'octobre 2012 je crois par des ouvriers qui travaillaient pour la Région dans les caves. Cela fait quand même quasiment un an. Ce que je voulais dire, c'est que le premier arrêté préfectoral pour le désamiantage de la tour Montparnasse a été pris en 2003, puis prorogé en 2006, prorogé en



2009, pour s'arrêter enfin en 2012. Normalement, cela devait être la fin des travaux de désamiantage des produits de niveau 3. Simplement, quand on lit tous ces arrêtés et quand on lit celui du 13 août, on voit qu'il a durci le ton sur plein d'aspects, sur l'encadrement, y compris en visant les 72 pics de pollution. Moi j'ai fait le calcul, 72 pics de pollution en 44 mois, cela en fait quasiment un tous les 15 jours et il y en a eu y compris dans les locaux occupés par la Région, et là nous n'avons pas été avertis. Je le redis. Vous nous dites, Monsieur, que vous alertez d'abord les occupants des locaux. Il se trouve que cette fois-ci ils n'avaient même pas été alertés et que c'était la presse qui nous l'avait dit. Comme le disait Jean-Michel tout à l'heure : « Merci le Monde ». Donc voilà, ce n'est pas une question mais une remarque : je pense que les services de la DRIEA, que d'ailleurs j'ai contactés – j'ai eu celui qui a rédigé l'arrêté... La préfecture a voulu durcir le ton et mieux encadrer les choses, puisqu'il y avait un vide entre la fin 2012 et août 2013 et que c'est évidemment un arrêté qui a été pris à la suite des évacuations qui ont été prononcées au mois de juin. Donc il y a à la fois de la communication, c'est vrai, mais je pense qu'il y a aussi un meilleur encadrement de ce qui est fait dans ces escaliers. Parce que, encore une fois, tout n'est pas confiné par blocs dans la tour Montparnasse. Il y a quand même des halls communs, ne serait-ce que la cantine, les ascenseurs qui cheminent tout le long de la tour et puis ces escaliers de secours qui eux aussi sont ventilés. Donc voilà, nous sommes très inquiets pour la suite et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous demandons et nous nous prononçons pour une évacuation dans les plus brefs délais.

**M. FLASCHNER** – Je vais passer la parole à notre expert.

**M. CASANES** – Juste deux points d'information. A chaque fois, on récapitule l'ensemble des événements depuis 2009. Est-ce qu'il y avait d'autres mesures négatives avant 2009 ? Est-ce qu'il y avait déjà eu des mesures et est-ce qu'il y avait des mesures négatives ? Ce serait bien de refaire le récapitulatif depuis l'origine. D'autre part, ce récapitulatif qui est envoyé à la préfecture, il concerne les mesures d'ICADE et seulement les mesures d'ICADE, ou ont-elles été agrégées aux mesures faites par les autres occupants des étages ?

**M. CALLIES** – J'avais juste quelques questions à vous poser. La première question concerne le quatrième sous-sol. J'ai vu qu'il y avait une zone verte actuellement, sachant que le quatrième sous-sol est utilisé par nous puisqu'il y a des locaux de stockage. Je voulais savoir s'il y avait eu précédemment du niveau 3 ou s'il n'y a actuellement que du niveau 1, et puis avoir une date de fin de travaux de désamiantage sur ce quatrième sous-sol.

La deuxième question concerne les 72 dépassements de normes depuis 2009. Elle prolonge la question de mon collègue de la CFDT. Il nous serait nécessaire, à nous CHS, d'avoir la liste de ces 72 dépassements avec le lieu, la date et l'heure, de façon à pouvoir convenir avec vous que cela a eu lieu dans des zones inaccessibles. Parce que j'ai cru comprendre que c'est ce que vous nous disiez. Ceci dit, il faudrait y agréger effectivement les pics de pollution depuis l'installation des agents à la tour Montparnasse.

Enfin, ma troisième question est relative au système aéraulique unique. Effectivement, nous avons eu quelques angoisses au vu des informations qui ont été données, que vous sembliez dire être erronées. Il est clair que s'il y a un système aéraulique unique, il y aura communication de la contamination d'un étage à l'autre. Donc je voudrais avoir des précisions sur le système de climatisation et, éventuellement, avoir ces précisions écrites. Si vous aviez la gentillesse de nous donner le superbe PowerPoint que je vois apparaître, j'en serais très honoré. Cela permettrait de rassurer les salariés.

**Mme MAZALTOV** – Juste une question. Tout à l'heure, vous nous avez parlé de l'état de conservation du Progyposol dans les escaliers de secours. Pouvez-vous nous donner la date

du dernier état de conservation, s'il vous plaît ? Parce que c'est tout de même un produit extrêmement instable.

**M. BONNECARRERE** – Octobre 2011.

**Mme MAZALTOV** – Je pense qu'il faudrait le faire tous les ans. En tout cas, à votre place, c'est ce que je ferais.

**M. BONNECARRERE** – Jusqu'à maintenant, nous nous conformons exactement à ce que nous propose l'arrêté préfectoral. Je crois qu'il nous demande d'accélérer, par rapport à ses préconisations antérieures, la nouvelle mise à jour du DTA. Nous allons le faire bien évidemment. Il n'y a pas de difficulté mais nous sommes dans des endroits qui ne sont pas empruntés, qui ne doivent pas être empruntés, et donc, si on ne le travaille pas, le Progypsol ne se dégradera pas.

**Mme la Présidente** – Sur les autres questions, vous pouvez apporter des réponses ?

**M. BONNECARRERE** – Concernant le système aéraulique du bâtiment, l'information qui a été donnée dans la presse ou dans le dernier arrêté préfectoral est complètement erronée puisqu'il y a effectivement des systèmes de traitement d'air indépendants pour chaque bâtiment. Et, vous m'arrêtez si je dis des sottises Axel, à l'intérieur de la tour elle-même, vous avez plusieurs centrales de traitement d'air qui traitent l'air de la tour par paquets d'étages. Vous avez trois paquets d'étages à l'intérieur de la tour et ces trois paquets d'étages sont totalement indépendants, donc il n'y a pas de risques de contamination d'un caisson par un autre.

**Mme la Présidente** – Qu'en est-il du quatrième sous-sol, puisqu'effectivement nous y avons des archives ?

**M. VIOLIER** – Il n'y a pas de niveau 3 au quatrième sous-sol.

**M. BONNECARRERE** – Vous nous avez demandé si nous allions vous fournir les documents qui sont dans ce PowerPoint. A titre personnel, je vous réponds que je n'ai pas de problème. Je vais fournir tous ceux qui concernent le 19<sup>e</sup> étage. Je n'ai aucun souci. Je pense que l'ensemble de la copropriété et des copropriétaires acceptera sans difficulté de vous fournir les documents nécessaires à l'analyse que vous voulez faire. Après, il faut comprendre aussi que c'est très très compliqué de diffuser une information technique et précise, et dont on retrouve après des éléments fragmentaires et déformés. Par exemple sur le système d'aération de la tour, j'ai du mal à imaginer que ce soit totalement involontaire qu'on dise qu'il n'y ait qu'un seul système à l'intérieur de la tour quand il y en a un par bâtiment et trois à l'intérieur de la tour, et que c'est de notoriété publique puisque nous avons trois étages techniques et que nous avons désamianté trois étages techniques.

**Mme la Présidente** – Nous ferons une demande officielle, avec une lettre avec accusé-réception, de façon à avoir ce document. A partir de là, nous en aurons la responsabilité de la diffusion. M. CALLIES avait une dernière question.

**M. CALLIES** – C'était simplement en précision et en appui de la demande sur le quatrième sous-sol. Il y a donc des travaux de désamiantage de niveau 1. On voulait savoir est-ce qu'il y avait une date de fin – parce que c'est important pour les employés –, de façon à savoir quand il n'y aura plus de travaux de désamiantage à ce niveau-là.

**M. BONNECARRERE** – Vous nous laissez le temps de vérifier ? A la connaissance de M. VIOLIER d'ICADE, aujourd'hui, nous n'avons pas de travaux au niveau 4 de désamiantage. Cela fait apparaître la présence d'amiante de niveau 1 mais pas un chantier de

désamiantage. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous n'avez pas au niveau 4, à ma connaissance, de travaux de désamiantage. Laissez-nous le temps de le vérifier et on vous répondra très précisément. Cela peut être fait très rapidement.

**M. THORNARY** – Excusez-moi mais vous nous avez dit tout à l'heure de manière formelle que vous avez arrêté tous les travaux de désamiantage...

**M. BONNECARRERE** – Nous avons arrêté tous les travaux de désamiantage dont nous avons la responsabilité. Vous avez des travaux de désamiantage dans les parties privatives. Ces travaux de désamiantage sont faits par les propriétaires de ces parties – et c'est tout à leur honneur puisqu'on ne peut pas reprocher aux copropriétaires de désamianter et puis de ne pas désamianter. Il a été demandé lors de la précédente assemblée générale, par quelques copropriétaires, l'autorisation de désamianter des locaux qui étaient encore amiantés (pas forcément de niveau 3). Ces autorisations ont été accordées. Lors du conseil syndical exceptionnel que nous avons réuni vendredi dernier suite à tous ces incidents, nous avons décidé de retourner vers ces copropriétaires en leur demandant de bien vouloir surseoir à tous travaux, mais c'est de leur choix. On n'a pas le pouvoir de les en empêcher, soyons clairs.

**M. CASANES** – J'ai du mal à m'expliquer mais, *a priori*, vous n'avez pas répondu à une question, à savoir : est-ce que les autres analyses faites par les autres occupants du site, par exemple la Région, font partie des 72 dépassements ?

**M. BONNECARRERE** – Si elles nous sont communiquées, Monsieur, elles sont immédiatement communiquées à la préfecture. C'est-à-dire que, quand nous avons connaissance d'une mesure non-conforme, elle est communiquée à la préfecture. C'est notre obligation de le faire. Quand je dis « notre », c'est celle du syndic, de la copropriété.

**M. CASANES** – Donc nous aurons bien l'historique complet depuis l'arrivée des agents de la Région.

**M. BONNECARRERE** – Oui, oui.

**Mme MOREL** – Pour répondre à Monsieur, sur la dernière mesure du 48<sup>e</sup> étage, Olivier RIDEL, le conseiller de prévention, a été contacté par l'Inspection du travail puisqu'effectivement nous transmettons bien évidemment les mesures non-conformes à ICADE et ICADE les transmet, comme c'est son obligation réglementaire, au service concerné : Inspection du travail, CRAMIF, etc.

**Mme CORREZE-LENEE** – Vous avez parlé de trois paquets d'étages au niveau du système aéraulique sans nous préciser lesquels.

**M. CALLIES** – J'ai vraiment besoin de mieux comprendre le système d'aéraulique puisque vous nous parlez de pacs de trois étages de système de ventilation, puis après vous m'avez dit une autre information un peu contradictoire disant qu'il y avait un système de ventilation par bâtiment...

**M. BONNECARRERE** – Il y a un système autonome par bâtiment mais, à l'intérieur de la tour Montparnasse, ce sont trois caissons.

**M. CALLIES** – Trois caissons et donc pas trois étages, nous sommes d'accord. On est sur des caissons de plusieurs étages.

**M. BONNECARRERE** – Ce sont trois paquets d'étages.

**M. CALLIES** – Vous comprenez que, pour nous et pour pouvoir rassurer les salariés, il faut que nous sachions – même si nous savons que les travaux de désamiantage sont arrêtés – où sont les travaux privatifs et s'ils font partie du package qui nous concerne.

**M. BONNECARRERE** – Je rappelle qu'il n'y a plus de travaux de désamiantage de niveau 3 dans la tour, ni dans les étages techniques, ni dans les étages de bureaux.

**M. VIOLIER** – Au niveau du 15<sup>e</sup> étage, qui est un étage technique, vous avez quatre centrales d'air qui desservent chacune d'entre elles une façade. Et, depuis le 15<sup>e</sup> étage, on dessert en air filtré du 2<sup>e</sup> étage jusqu'au 28<sup>e</sup> étage (13 vers le haut et 13 vers le bas). Pour le deuxième paquet, si on peut l'appeler comme cela, on dessert depuis le 42<sup>e</sup> étage, 13 niveaux vers le haut et 13 vers le bas, donc du 29 au 55. Et il y a un étage technique spécifique, propre au 56<sup>e</sup> étage, notamment pour éviter de mélanger les odeurs de cuisine avec celles des bureaux. Il y a quatre Centrales de traitement d'air (CTA) par étage, une par façade.

**M. BONNECARRERE** – Ce qui veut dire qu'à l'intérieur de l'étage, votre niveau est séparé en quatre systèmes de ventilation.

**M. FEUILLE** – L'incident du 27 juin concernait quels étages en particulier ?

**Mme la Présidente** – Nous allons vous libérer. Simplement, j'aurais une dernière demande, et nous allons vous la faire parvenir, concernant ce qu'a demandé notre experte tout à l'heure sur la stratégie notamment des prélèvements et la façon dont ceci est opéré pour pouvoir avoir toutes les informations.

Messieurs, nous allons vous libérer, avec les remarques que je vous ai faites tout à l'heure. Excusez-moi d'avoir été si vive mais je pense qu'à un certain moment il faut aussi savoir travailler de concert. Il est de notre responsabilité collective, à vous comme à nous, de pouvoir assurer un bien-être et un travail en toute sécurité à nos agents, et vous-mêmes à vos locataires. La demande qui est la nôtre est légitime. Les réponses qui sont les vôtres, nous les entendons. Maintenant, je pense qu'il serait de bon ton de travailler différemment entre nous pour pouvoir éviter des situations de blocage total. Mais je maintiens la demande de réunion que je ferai au président de la Région, en présence du préfet et des destinataires des courriers – mais, Monsieur, comme vous êtes déjà là, vous ferez une deuxième visite à la Région et on vous y accueillera avec plaisir.

**M. VIOLIER** – Pour répondre à la dernière question sur les étages concernés par la pollution, ce sont les 33<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup>, 37<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> étages.

**M. BONNECARRERE** – Nous vous remercions. Au revoir.

**Mme la Présidente** – Il me faut un secrétaire adjoint de séance. C'est un représentant de la CFDT. M. FLASCHNER ?

**M. FLASCHNER** – Oui.

*Sortie à 16 h 24 de MM. BONNECARRERE et VIOLIER*

**Mme la Présidente** – Mesdames et Messieurs, nous nous mettons à nouveau en CHS, en composition interne. Vous avez, comme nous et comme moi, entendu les réponses apportées. Certaines nous ont éclairés par rapport à la présentation qui a été faite. C'est un sujet très sérieux donc nous ferons en sorte de les relancer très rapidement et je demande à Jean-Michel THORNARY de voir avec la préfecture pour que nous puissions avoir une réunion rapide avec le Président, pour pouvoir répondre à tout cela. Vous m'avez tout à

l'heure interpellée avant la séance mais je pense que vos questions vous les maintenez, puisqu'il n'y a pas eu de réponses apportées, et elles sont tout à fait importantes. S'agissant des relevés hebdomadaires, oui, nous les ferons et je demande à l'administration de prendre les mesures pour. Et puis nous essaierons de faire des comparaisons avec les leurs. Nous verrons. Maintenant la remise en place du Comité amiante est évidente et elle s'impose. Je demanderai à Mme MAZALTOV de le piloter de façon à ce que nous ayons systématiquement notre expert. Et puis nous ferons en sorte de répondre aux interpellations dont nous ferons l'objet.

En ce qui concerne le fait de quitter les lieux, je vous l'ai dit tout à l'heure : le Président m'a chargée, ainsi que l'administration, de faire des recherches de lieux de façon à ce que l'on puisse quitter la tour dans les plus brefs délais – on sait aussi que les plus brefs délais sont des délais qui nous sont imposés par le lieu à trouver, les travaux à faire, la remise aux normes des lieux que nous trouverons, le déménagement... Nous fixerons ensemble un agenda. Mais, d'abord, le Président a l'intention de s'exprimer auprès des 250 agents sur place pour pouvoir les informer.

Par ailleurs, il faudra mettre en place non pas une fiche d'exposition mais, plus, une fiche de présence. La fiche d'exposition vaut en cas d'exposition à quelque chose. Quand vous n'avez pas été exposé mais que vous avez été présent dans un lieu, c'est une traçabilité de la présence, du passage de la personne qui s'impose. Je vais demander à M. BERIOT de vous répondre lui-même puisque je pense que vous mettez en doute ce que je vous dis. Prenez le dictionnaire : une fiche de traçabilité est tout à fait différente d'une fiche d'exposition. C'est tout.

**Dr BERIOT** – Je ne vais pas vous paraphraser. Je vous rejoins. Si l'on n'a pas été exposé – et aujourd'hui nous n'avons pas d'éléments objectifs d'exposition des agents de la tour aux étages concernés –, on ne peut pas parler de fiche d'exposition. En revanche, il est très important – les agents étant tous connus, et il s'agira de vérifier si les nouveaux arrivés sont également passés à la visite médicale – de notifier dans le dossier médical qu'ils ont été présents à la tour Montparnasse de telle date à telle date. Je me tiens à la disposition des agents qui le souhaiteraient, s'ils sont inquiets ou s'ils ont des signes particuliers, pour anticiper la visite au-delà d'une fois tous les deux ans. La visite périodique, pour les agents qui sont administratifs de l'Unité aménagement durable (UAD) à la tour Montparnasse et les quelque agents de l'Unité patrimoine et moyens généraux (UPMG), est tous les deux ans. Pour les agents de l'UPMG, c'est si possible tous les ans. Et, de toute façon, tous les agents ont la possibilité d'anticiper et de demander une visite plus fréquente que tous les deux ans. Je notifierai ce passage à la tour Montparnasse et que les gens qui ont des signes quelconques ou des questions n'hésitent pas à solliciter les services de Mme MOREL pour prendre rendez-vous avec moi rapidement.

**M. CAUNET** – Madame SABBAN, Mesdames et Messieurs les élus, je voulais simplement souligner la position de Force Ouvrière sur certains points.

Premièrement, la position de Force Ouvrière donne bien évidemment la priorité à la santé des 250 agents en poste sur le site de la tour Montparnasse. Bien sûr, Force Ouvrière est favorable pour des contrôles de la qualité de l'air, réguliers et plus fréquents, avec une communication transparente auprès des agents. Le président Jean-Paul HUCHON, lors de sa visite sur le site, le mardi 27 août dernier, a annoncé aux agents sa volonté de rechercher d'autres locaux pour les personnels de l'UAD. Nous sommes d'accord sur le transfert de l'ensemble de l'effectif dans des locaux adaptés qui répondent aux besoins des agents de l'UAD ainsi que la prise en compte de l'offre de transports.

**M. CALLIES** – Merci Madame la présidente. Je voulais vous demander à ce que l'on puisse procéder à deux votes sur les sujets suivants. Lors du CHS du 4 juillet 2013, le SYNPER

avait demandé la réévaluation du risque sur l'amiante. Le document unique, page 290, indique un risque 7. Je pense que cela peut faire consensus de le réévaluer au risque maximum, ce qui correspondrait à la vigilance que nous voulons mettre en place dans notre institution. Lors du CHS du 25 février 2013, le SYNPER avait fait diverses demandes relatives à l'évacuation dans les escaliers contaminés. Nous en avons discuté également aujourd'hui et je pense que le versement d'une fiche d'exposition amiante dans le dossier de chaque agent s'impose.

Et, si vous me permettez d'explicitier un peu plus ce qu'il y a derrière nos demandes, je vais le faire de ce pas. L'Exécutif considère qu'il n'y a pas de risque grave et imminent. Le SYNPER, lui, est attaché à un diagnostic de la situation, chose qu'on a eue ici, qu'on a faite très attentivement et je vous remercie d'avoir pu faire intervenir les différents acteurs de cette situation. C'est face à ce diagnostic de la situation que l'on peut parler des mesures à prendre. Si l'on ne se met pas d'accord sur le diagnostic et sur sa gravité, on ne peut pas se mettre d'accord sur les mesures adéquates à prendre. Nous avons demandé quand avaient eu lieu les pics de pollution, où et à quelles dates. L'institution ne le sait pas et il ne nous a pas été répondu aujourd'hui. Une lettre du président de la Région Île-de-France aux propriétaires de nos plateaux à la tour Montparnasse a été faite, dans laquelle il s'étonne de ne pas avoir eu aussi ces informations et, visiblement, la transmission n'a pas l'air d'avoir été faite dans les bonnes formes. Nous pouvons nous demander, dans ces conditions, comment on peut nous dire qu'il n'y a pas de risque grave et imminent puisque le diagnostic n'est absolument pas certain. Nous avons demandé comment fonctionnait la climatisation, et les réponses qui nous ont été apportées aujourd'hui m'inquiètent grandement, puisque cela va demander un diagnostic très complexe pour pouvoir identifier, par blocs de ventilation, où ont eu lieu les incidents et où les agents ont été potentiellement exposés. Pour nous, la situation est grave et nous considérons que, compte tenu de cette situation, il faut protéger les agents et considérer qu'il y a eu exposition. Il conviendrait alors de verser dans chaque dossier des agents une fiche d'incident amiante – je vais vous expliquer pourquoi, Madame SABBAN, et peut-être que vous serez d'accord avec moi une fois que je vous aurai expliqué. C'est en fait le seul moyen de conserver le lien de causalité si, par hasard, il y avait un malheureux événement qui survenait dans 20 ans. Si, dans 20 ans, on déclenche un cancer du poumon parce qu'on a été exposé à l'amiante, il faudra démontrer le lien de causalité avec notre affectation à la tour Montparnasse et l'attestation d'affectation ne servira strictement à rien. C'est la fiche d'exposition qui crée le lien de causalité. Vous avez des précédents judiciaires assez intéressants où l'on voit que des salariés ont eu énormément de mal à faire reconnaître l'imputation de leur cancer des poumons, par exemple, à leur exposition. Le versement de ce document dans le dossier des agents va les protéger. C'est le sens de notre demande. Enfin, pour vous proposer encore quelque chose, nous demandons la mise en place du télétravail. Nous souhaitons avoir un dispositif qui permettrait à tous les agents de bénéficier d'un droit – il suffirait que vous le décidiez – d'un ou deux jours par semaine pour exercer son télétravail. Ce droit ne veut pas dire qu'il sera appliqué automatiquement. C'est à l'agent de le solliciter auprès de son supérieur, mais il n'y aurait pas de négociation. Il y aurait un droit que vous aurez offert aux agents. Ensuite ce dispositif pourrait être aménagé et l'on pourrait en accroître le droit au travers de la médecine du travail, de façon à ce que le télétravail puisse avoir lieu plus que deux jours par semaine si l'on sent qu'il y a des raisons objectives pour aider l'agent pour ce faire. Voilà les suggestions que nous vous faisons, Madame la présidente.

**M. FEUILLE** – Par rapport à vos réponses, nous actons, et nous vous en remercions, la décision d'évacuer le site dans les plus brefs délais ainsi que la réactivation des relevés et la décision concernant le suivi médical, qui correspondent en tout point à nos demandes. Sur la suite, nous vous rejoignons aussi sur un constat qui est que nous ne sommes pas du tout rassuré par l'intervention du représentant du syndicat ICADE, voire même elle nous conforte dans notre position. Tout d'abord, nous apprenons aujourd'hui qu'ICADE a lui-même mis dix jours à prendre connaissance de l'arrêté, ce qui est un tout petit peu stupéfiant quand même.

Nous apprenons aujourd'hui qu'il y a 400 copropriétaires, donc nous imaginons bien que pour réunir les copropriétaires, ne serait-ce que pour prendre une décision, cela a dû être un tout petit peu compliqué. Nous pouvons donc douter de leur réactivité. Nous apprenons également, suite à une question d'Elisabeth MAZALTOV, que le dernier contrôle du revêtement date d'octobre 2011, ce qui ne nous rassure pas du tout. Nous sommes quand même en 2013, donc cela fait deux ans. Ensuite, nous apprenons également encore aujourd'hui qu'un escalier... Certes les escaliers, par intermittence, sont condamnés. Mais, du coup, qu'en est-il des consignes d'évacuation des agents sur les sites ? Comment les agents savent-ils, à l'instant t, qu'il faut évacuer par tel ou tel escalier selon la semaine, selon le jour ? Qui est informé de ceci ? Aucune idée. Effectivement, cela ne nous rassure pas du tout sur les conditions d'évacuation. Et puis cela ne nous rassure pas non plus parce que le système d'aération, bien que l'on nous dise qu'il fonctionne par blocs et que, grosso modo, le syndicat ICADE nous dit que les services de l'État sont incompetents – c'est bien ce que j'ai compris... D'un côté, les services de l'État seraient incompetents et, d'un autre côté, les services ICADE seraient très compétents. Je ne suis pas spécialiste de l'amiante mais j'ai du mal à croire quand même que le préfet prenne un arrêté sur la base des élucubrations d'un de ses agents. Nous avons quand même du mal à y croire. Et l'autre point qui nous inquiète encore plus, c'est la fréquence des relevés. Je ne sais pas si vous avez pu voir ce qu'ils projetaient : une fois par an, une fois tous les six mois... Est-ce que c'est la norme ? Sans doute, mais cela me paraît très très insuffisant pour pouvoir relever quoi que ce soit en termes de probabilité d'accidents. Pour toutes ces raisons, non seulement nous ne sommes pas du tout rassurés mais en plus nous sommes confortés dans notre point de vue.

Deuxième point, nous l'avons déjà dit mais, là, cela devient vraiment criant aujourd'hui : tout cela est une question d'argent Madame la présidente, vous le savez bien. On sait désamianter. Le problème, ce n'est pas de désamianter. Le problème, c'est de désamianter un site occupé, ce qui est très compliqué, qui impose plein de contraintes, qui retarde les travaux – on nous a annoncé encore un délai complémentaire, et l'on sait que cela va durer des années. Donc la solution est simple : il faut évacuer tout le monde, toute la tour. On ira plus vite dans le désamiantage.

Alors oui et non, et c'est pour cela que nous nous permettons cette intervention Madame la présidente. On est aussi ici au conseil régional et, bien évidemment, les gens qui empruntent cette tour sont aussi des Franciliens. Certes, vous n'êtes pas responsable de tous les Franciliens. Nous sommes d'accord. Mais il y a quand même une responsabilité qui me semble collective vis-à-vis de cette tour.

**Mme la Présidente** – Les entreprises qui y travaillent, ce sont des privés.

**M. FEUILLE** – Évidemment, mais il y a quand même une responsabilité qui nous semble collective vis-à-vis de cette tour puisqu'il s'agit de nos concitoyens, les Franciliens, qui l'utilisent au quotidien. Et lorsque l'on voit dans l'arrêté que, même si c'est dit « passif », il y a quand même encore un risque, cela concerne tous les gens qui, tous les jours, utilisent l'ensemble de la tour, qui vont faire leurs courses, qui vont à la cantine, qui prennent les escaliers, qui prennent les ascenseurs... Cela dépasse largement effectivement la Région Île-de-France mais c'est une histoire de gros sous. C'est une histoire de gros sous parce que si l'on veut qu'il y ait moins de risques, il faut simplement évacuer tout le monde. C'est le seul moyen pour qu'il n'y ait pas de risque ou, en tout cas, beaucoup moins de risques.

L'autre point fait suite à votre propos concernant l'évacuation. Vous nous dites « On est OK », « les plus brefs délais mais, vous comprenez, le temps d'évacuer tout le monde, etc. » Très bien. Maintenant, quel est le plan B ? Demain – l'arrêté a été promulgué –, il y a un dépassement de seuil. Manque de bol, cela tombe sur nos plateaux. Il faut évacuer tout le monde, sauf que nous n'avons toujours pas de locaux puisque nous ne les avons pas aujourd'hui. Que se passe-t-il ? Que font les agents ? Où est-ce qu'on les met ? Notre proposition est simple : dans l'attente de trouver de nouveaux locaux, s'il y a le moindre dépassement de seuil, les agents doivent être autorisés à rester chez eux tout simplement. Ainsi, cela évite les problèmes de déplacement de 200 agents, du jour au lendemain, de la minute pour le lendemain. Il faut aussi que tous les agents puissent, en cas de dépassement de seuil, être informés chacun d'entre eux personnellement, afin de ne pas venir au travail ce jour-là et de rester chez eux. C'est la proposition de la CGT qui nous paraît la plus concrète dans l'immédiat, étant donnés nos délais.

Enfin, dernier point sur cette intervention, et je finirai là-dessus Madame la présidente. En ce qui concerne notre demande d'évacuation, vous nous dites « un calendrier vous sera donné ultérieurement ». Très bien. S'agissant du mot « ultérieurement », on est déjà à plus de dix jours du dernier CHS. On aimerait bien que le « ultérieurement » soit plus rapide. Alors peut-être que vous comptez le communiquer aux agents lors de l'assemblée générale que vous allez sans doute faire pour les informer des mesures prises. Nous l'espérons. En tout cas, nous, nous souhaitons que ce calendrier soit vraiment très rapidement donné. Parce qu'une décision d'évacuation est une chose, mais sa mise en œuvre en est une autre. Ce n'est qu'un calendrier prévisionnel d'évacuation qui pourra nous conforter, et nous et vous, dans la décision et le fait que cela puisse être actif et opérationnel très rapidement.

Je vous remercie Madame la présidente.

**M. FLASCHNER** – Bonjour. Comme on vous a rappelé tout à l'heure, les deux tiers des agents permanents de l'UAD ont signé la pétition de l'intersyndicale CFDT, CGT et SYNPER, demandant un déménagement de la tour Montparnasse dans les plus brefs délais ainsi qu'un renforcement de la périodicité des mesures de contrôles diligentées par la Région. Les agents ont aussi exprimé le souhait auprès des militants de la CFDT que ce déménagement soit effectué dans des conditions d'installation satisfaisantes et à proximité des autres sites du siège, étant entendu que tout dépassement de seuil constaté dans les bureaux que nous occupons signifierait une évacuation immédiate. La CFDT demande depuis plusieurs années le départ de la tour Montparnasse, compte tenu non seulement des expositions à l'amiante mais aussi du fait de nombreuses nuisances de ce bâtiment : climatisation, vertige et intolérance. Nous trouvons regrettable que la Région ait attendu un nouvel incident sérieux et qu'elle n'ait pas anticipé un départ en bon ordre lors des dernières années. Même si nous sommes conscients que le bailleur se rend coupable d'un défaut de communication auprès des différents occupants de la tour, la CFDT estime que la Région ne doit pas indéfiniment s'abriter derrière ces défauts de communication. La Région doit tirer des conséquences de cette incertitude qui pèse sur la santé des agents en actant et en mettant en œuvre le départ de ce bâtiment. Par ailleurs, je tenais à signaler que les



personnels de la tour Montparnasse ont été très touchés de la visite que le président HUCHON leur a rendue le 27 août dernier.

**Mme la Présidente** – Je vais essayer d'apporter quelques réponses aux questions posées mais qui sont relatives au CHS – parce que certaines dépendent d'un Comité technique paritaire (CTP). Notamment, la question du télétravail, qui est une question qui dépend du CTP. C'est aussi une question politique qui doit être traitée par l'Exécutif, qui doit prendre des mesures qui n'ont pas lieu d'être prises dans le cadre d'un CHS. Le télétravail, je sais ce que c'est puisque c'est moi qui ai travaillé dessus en 1998 à notre arrivée, puisqu'il y avait des propositions de télétravail à l'époque. Et vous savez combien, dans le cadre du développement économique, le Président et le Vice-président concernés notamment travaillent là-dessus parce qu'il est vrai que cela permettrait, pour plusieurs raisons, de relancer un peu la vie économique de notre Région. Donc, cette question, vous me permettez de ne pas l'aborder en CHS. Ce n'est pas le lieu dans lequel nous pouvons avoir ce débat. Mais je n'exclus pas de l'avoir lors d'un CTP, si les mesures nous obligeaient à prendre une décision importante.

Sur la question posée par M. FEUILLE, notamment sur le calendrier de notre départ, lorsque je vous dis « ultérieurement », c'est dans la sémantique. Un calendrier ne peut être fixé ensemble que lorsque nous avons déjà repéré des lieux dans lesquels nous pourrions envisager de nous installer. Le calendrier que je peux vous donner aujourd'hui, sur lequel vous pouvez déjà poser vos questions – et si nous avons des réponses à apporter, nous les donnerons –, c'est que nous sommes en train de chercher des lieux parce que c'est, à peu près, 5 000 m<sup>2</sup>. Or 5 000 m<sup>2</sup> dans l'environnement de la Région, cela ne se trouve pas comme cela. Cela veut dire que le seul calendrier que je peux vous donner, c'est qu'actuellement nous sommes en recherche. Donc un calendrier à travailler ensemble. Il sera fait, et je retire le mot « ultérieurement » parce que c'est comme cela. Mais le délai, *a minima*, se situe entre cinq et six mois. On ne peut pas faire moins parce qu'il y a le départ de la tour, chercher, trouver, préparer les bureaux... Ou alors, moi je vais vous proposer une mesure de solidarité. Je vais être plus à gauche que vous, Monsieur FEUILLE. S'il y a le moindre problème, chaque agent des Invalides accueillera un collègue de la Tour dans son bureau... On partagera les locaux avec d'autres agents. Oui, s'il faut évacuer ! Moi aussi je sais prendre des mesures fortes. Et on le fera ! Si c'est le cas, on le fera. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Nous ne sommes pas face à un risque qui nous oblige à partir tout de suite. Si nous fixons un calendrier à partir de maintenant, c'est pour pouvoir justement anticiper. S'agissant de ce que M. FLASCHNER disait tout à l'heure en disant « la CFDT avait alerté à l'époque sur la tour Montparnasse, quand il y avait eu le premier incident », c'était Mme BARBAROUX qui était directrice du développement économique à l'époque et nous avons dit que, s'il y avait le moindre problème, nous partirions de la tour. Entre-temps, il n'y a pas eu d'alerte comme celle que nous avons eue là. Les travaux se sont faits. Les travaux ont avancé et ils ont essayé de nous expliquer comment les choses se sont passées. Simplement, aujourd'hui, nous sommes dans une autre configuration. Le Président et moi-même avons décidé de partir de la tour. Peu importe s'ils nous annoncent que tout va bien et qu'il n'y a plus de risque. Nous partons de la tour. C'est l'une des mesures qui est annoncée et à propos de laquelle le Président m'a demandé de vous parler. Je vais demander à Mme MAZALTOV de réunir régulièrement, mensuellement ou hebdomadairement – il faudra définir le rythme –, le Comité amiante très rapidement. Je tiendrai une assemblée générale, et peut-être que le Président m'accompagnera, à la tour Montparnasse avec l'ensemble des agents pour pouvoir, avec eux, débattre et reparler de ces points-là. Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade de notre discussion. Je pense que nous avons collectivement cette responsabilité et je vous remercie de l'esprit de responsabilité qui vous anime depuis le départ. Juste une chose. Je ne vais pas revenir et on ne va pas en faire un bras de fer : il n'y a pas de fiche d'exposition parce qu'il n'y a pas d'exposition. Je comprends que vous avez trouvé une faille dans le débat qui est le nôtre en vous disant « tiens, si on pouvait l'accrocher là-dessus, cela serait pas mal ». Il n'y a pas d'exposition. Il y a une fiche de

traçabilité, donc de présence dans les lieux. Je veux bien faire porter cela sur le plan légal et voir quel est le terme exact qui est adapté, mais, en mettant en place une fiche d'exposition, vous faites dire à l'agent qu'il a été exposé. Vous vous rendez compte de l'alerte et de la dramatisation ? Vous allez les rendre tous hypochondriaques et vous allez les mettre dans une situation psychologique catastrophique ! Ils n'ont pas été exposés ! Arrêtons de dire n'importe quoi ! Ils auraient été exposés, vous pensez que je serais là à faire le mariole et à vous dire « ah non, on va partir dans tant de temps... » ? Cela ferait longtemps qu'ils seraient partis Monsieur CALLIES ! Ne prenez pas cela à la légère. Ne me faites pas prendre cela à la légère. Non, il n'y a pas eu d'exposition et, si un jour il y avait eu une fiche d'exposition, cela ferait longtemps que les agents seraient partis de la tour Montparnasse. Cela, je peux vous l'affirmer. Monsieur BERIOT, vous confirmez ce que je dis ?

**Dr BERIOT** – Oui, effectivement, si l'on voulait parler de fiche d'exposition, cela voudrait dire que tel agent a été exposé à des fibres d'amiante, à telle concentration, pendant une durée de temps, de telle date à telle date. Nous n'avons pas ces éléments objectifs aujourd'hui. Donc je rejoins ce que dit Madame la présidente : on ne peut pas parler de fiche d'exposition. Mais tout le monde ici peut certifier de la présence des agents à la tour Montparnasse de telle date à telle date, à tel étage. Et nous allons nous reporter aux éléments qui nous sont communiqués sur les prélèvements qui étaient hors norme à telle date, dans tel secteur.

**Mme la Présidente** – Je vous rappelle quand même que nous avons eu aussi le 48<sup>e</sup> étage il y a quelques années, donc il va falloir faire une fiche de présence pour les agents qui ont été à ce niveau-là.

**Mme MOREL** – Comme cela, de façon intuitive parce que je n'ai pas d'élément particulier là-dessus, la tour Montparnasse est relativement repérée. Je pense que ce n'est pas la même chose effectivement s'il se passait quelque chose. En même temps, il faut rester raisonnable. On n'est pas non plus des travailleurs de l'amiante qui sommes exposés... Simplement, j'ai appris cela au cours de ces derniers jours et des recherches : pour un travailleur de l'amiante, le seuil d'exposition au-delà duquel il y a des mesures qui sont prises, etc. est de dix fibres par litre sur une durée continue de huit heures, et évidemment répétitives dans la journée. Là, nous sommes en train de parler de seuils qui sont de cinq fibres par litre, et nous ne sommes pas en contact direct avec du matériau amianté. La tour Montparnasse est repérée. Je pense que, même si dans 20 ans il se passait quelque chose pour quelqu'un, il y a une traçabilité sur le fait que nous y avons été présents de telle date à telle date. La tour Montparnasse est connue. Ce n'est pas la même chose que probablement pour d'autres lieux de travail. Ce qu'il faut quand même savoir, c'est que 50 % de nos logements contiennent de l'amiante et je ne vous parle pas d'autres lieux, institutions, etc., et de tous les matériaux qu'on peut manipuler au quotidien. Il faut, par rapport à cela, avoir un peu de recul. Donc une fiche de traçabilité, et bien évidemment s'il y avait, et on ne le souhaite pas, le moindre événement de dépassement de seuil, le Dr BERIOT ouvrirait une fiche d'exposition, mais qui nous oblige effectivement à être précis, à dire c'était à telle date, à tel moment, etc. En revanche, le Dr BERIOT peut noter sur ses fiches médicales que l'agent est effectivement à la tour Montparnasse, indépendamment de l'attestation qu'on donnera à chacun qui quittera la Région ou qui serait muté sur Invalides pour que lui-même le conserve dans son dossier personnel.

**M. FEUILLE** – Je crois que vous n'avez pas répondu à ma question concernant le plan B. Pour savoir ce qu'a été votre point de vue là-dessus, par rapport à la proposition de dire aux agents de rester chez eux en cas de dépassement de seuil décliné par l'arrêté.

Mme la Présidente - Attendez, il faut d'abord que cela se produise. Mais, simplement, ils ne resteront pas chez eux. Je vous ai dit : on les mettra dans les bureaux avec d'autres aux invalides. On partage les bureaux. Je vous l'ai dit, je vous ai pris sur votre gauche Monsieur FEUILLE.

M. FEUILLE - Nous verrons. L'autre point correspond plus à une remarque. Je suis un peu embêté. Vous dites « on n'a pas été exposés ». Nous, ce qu'on dit, c'est qu'on n'a pas de relevé qui dit si oui ou non on a été exposés, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Quand vous avez un relevé tous les deux mois, qu'est-ce qu'il se passe entre les deux mois ? Nous ne savons pas. Donc on ne dit pas « on a été exposé », mais on ne peut pas dire non plus « on n'a pas été exposé ». C'est de la sémantique, si vous voulez, mais c'est important.

Mme la Présidente - Les relevés que nous faisons sont mensuels, donc ce n'est pas tous les deux mois. Là, ce que vous proposez et auquel j'ai répondu favorablement, ce serait hebdomadaire.

Mme MAZALTOV - Je comprends très bien l'inquiétude de Vincent GALLIEB. C'est en fait l'ouverture des droits pour une déclaration de maladie professionnelle. J'ai malheureusement une certaine expérience dans ce domaine. Tu dois prouver - c'est un faisceau de présomptions - qu'à un moment donné, tu as pu être en contact sur ton lieu de travail avec des matériaux amiantés. Donc, des certificats attestant de la présence de certains agents à la tour Montparnasse de telle date à telle date, de l'historique de notre présence, faciliteraient les choses si malheureusement quelqu'un devait déclarer une maladie relative à l'amiante, une pathologie liée à l'amiante. C'est cela que tu dois prouver. On ne va pas questionner les gens et noter le nombre de trous qu'ils ont faits dans les murs dans un matériau amianté. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent.

Mme la Présidente - Merci. Mesdames et Messieurs, je vais lever la séance. Notre CHS est terminé. Je vous donnerai donc un agenda prévisionnel, Monsieur FEUILLE, avec les différentes dates de réunion et notamment l'assemblée générale qui se tiendra à la tour Montparnasse avec le Président, de façon à ce que vous soyez tous invités et que vous participiez à cette assemblée générale, pour ceux qui ne sont pas à la tour Montparnasse bien sûr.

La séance est levée à 18 h 55

La Présidente,

  
Mme Michèle SABBAN

Le secrétaire,  
Amadou FALL

  
Le secrétaire adjoint,

Frédéric FLASCHNER